

Politique nationale en matière de bien-être animal



Version : mai 2016

Notre engagement quant au bien-être animal fait partie de notre vision en ce qui concerne la qualité et la responsabilité. Notre objectif est d'augmenter le niveau de bien-être animal lors de la production de nos produits animaliers et de nos produits contenant des ingrédients d'origine animale. La santé et le bien-être des animaux jouent un rôle primordial.

Afin de donner un contenu concret à nos responsabilités, ALDI Nord a développé une politique internationale en matière de bien-être animal. Cette politique reprend notre ambition internationale et est contraignante pour tous les pays du groupe commercial ALDI Nord. Cinq domaines méritent notre attention particulière : la composition de notre assortiment en tenant compte du bien-être animal, la transparence et la traçabilité, les contrôles et les audits, une contribution active au bien-être animal et un dialogue proactif.

Sur base de cette vision internationale du bien-être animal, nous avons développé une politique nationale en matière de bien-être animal pour ALDI Belgique, dans laquelle nous décrivons les mesures déjà prises et reprenons les objectifs liés aux cinq domaines susmentionnés.

Nous nous engageons à évaluer ces objectifs à intervalles réguliers et de les modifier si nécessaire. Nos fournisseurs et partenaires commerciaux s'engagent à respecter aussi bien la politique internationale que nationale en matière de bien-être animal.

La politique (nationale) en matière de bien-être animal s'applique à tous nos produits d'origine animale de marque propre, qu'ils soient alimentaires ou non alimentaires.

Composition de l'assortiment

Lors de la composition de notre assortiment, nous apportons le plus grand intérêt aux aspects du bien-être animal. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- | Nous offrons des **produits animaliers certifiés**:
 - | Nous vendons des produits animaliers et des produits contenant des ingrédients d'origine animale certifiés bio (label bio de l'U.E). L'élevage biologique tient compte du comportement naturel et du bien-être des animaux.
 - | Nous exigeons de tous nos fournisseurs belges de viande fraîche* qu'ils remplissent les conditions liées à certains standards reprenant les aspects du bien-être animal (comme la traçabilité, la santé, l'aménagement des étables, la nourriture, etc.) dans leur certification.
 - Pour la viande de bœuf fraîche, nous exigeons le label de qualité Belbeef.
 - Pour la viande de porc fraîche, nous exigeons le label de qualité Certus.
 - Pour la viande de poulet fraîche, nous exigeons le label de qualité Belplume.
 - | Nous vendons du poisson et des fruits de mer certifiés MSC, ASC et GLOBAL G.A.P.. Ceci garantit un procédé plus responsable tout au long de la chaîne de production en ce qui concerne la pêche sauvage (MSC) et l'aquaculture (ASC et GLOBAL G.A.P.). Nous vendons également du thon certifié « Dolphin Safe ». Pour l'achat de poisson et de fruits de mer, nous avons élaboré une politique en produits maritimes (voir http://fr.aldi.be/aldi_politique_en_produits_maritimes_1414.html).
- | Nous offrons un assortiment de **substituts de viande végétariens et végétaliens**.
- | Nous vendons uniquement des œufs de poules élevées au sol ou en plein air et des œufs biologiques. Nous ne vendons **plus d'œufs de poules élevées en cage (aménagée)** depuis 2007. 86% de nos œufs sont certifiés KAT. KAT est un système de contrôle pour l'origine et la traçabilité d'œufs provenant de systèmes de production avicole alternatifs.
- | Nous avons fixé contractuellement que **les œufs provenant de systèmes d'élevage classiques ou en cage (aménagée) ne peuvent pas être utilisés dans nos produits**. En ce qui concerne les produits contenant des œufs transformés — avec un taux d'œuf significatif —, nous utilisons déjà quasi exclusivement des œufs de poules élevées au sol.
- | Nous avons fixé contractuellement que **le duvet ou les plumes** qui nous sont livrés ou qui sont transformés dans nos produits **ne soient pas obtenus d'animaux plumés vivants**.
- | **Nous excluons contractuellement l'application de la méthode de mulesing** sur les moutons et ne vendons pas de produits contenant de la laine et des peaux de moutons sur lesquels le mulesing a été réalisé. Le mulesing est une technique chirurgicale d'ablation d'une partie de la peau péri-anale des moutons afin d'éviter l'accumulation d'urine ou d'excréments.
- | Nous avons fixé contractuellement que **seule la viande d'animaux étourdis lors de l'abattage** nous soit livrée ou soit transformée dans nos produits.

* C.-à.-d. les articles suivants du rayon frais: hachis de poulet, poulet à rôti, lamelles de poulet, filets de poulet, filet de poitrine de poulet, cuisses de poulet, filet de poulet à la minute, saucisse de porc/de boeuf 3 pcs, hachis de porc/boeuf, hachis de porc/veau, chipolata porc/veau, bûches, hamburgers de boeuf, cordon bleu, escalopes de veau Pragoises, boulets frais, côtelettes de porc, filet de porc, steak de porc minute, spiringue, tranches de lard avec couenne, contre-filet, steak de boeuf minute, filet américain préparé, tranche de veau.

- | Afin de respecter certains aspects du bien-être animal, nous ne vendons pas certaines matières primaires animales :
 - | Nous ne vendons pas de produits contenant de la véritable fourrure. En 2015, ALDI a signé la déclaration de renoncement à l'utilisation de toute forme de fourrure animale de l'initiative '**Fur Free Retailer**'. Nous nous engageons donc à ne pas vendre de produits contenant de la véritable fourrure.
 - | Nous ne vendons **pas de produits en laine angora**.
 - | Nous ne vendons **pas de viande de kangourou**.
 - | Nous ne vendons **pas de sortes de poisson** reprises sur les listes internationales de poissons **protégés** classifiés en tant que menacés, protégés ou protégés temporairement. Vous trouverez des informations plus détaillées dans notre politique en produits maritimes (voir http://fr.aldi.be/aldi_politique_en_produits_maritimes_1414.html).

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- | Nous allons augmenter **le taux de produits animaliers biologiques** et de produits biologiques à base d'ingrédients d'origine animale dans notre assortiment.
- | Nous allons élargir de manière continue notre assortiment de **produits certifiés à base de poisson** et suivons le développement sur le plan du bien-être animal.
- | Nous allons élargir de manière continue notre assortiment de **produits végétariens et végétaliens**. Nous rendons ces produits plus reconnaissables pour le consommateur au moyen du V-label européen.
- | A partir de 2017, nous ne vendrons **plus** de viande fraîche* provenant **de verrats castrés chirurgicalement**.
- | Nous allons **examiner dans quelle mesure** les matières premières de nos produits cosmétiques et d'entretien ont été **testées sur des animaux**. Sur base de ces résultats, nous allons réévaluer nos objectifs.

Transparence et traçabilité

Nous rendons notre chaîne de production transparente et garantissons la traçabilité de nos produits. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- | Nous nous efforçons de rendre la chaîne de production transparente et exigeons la traçabilité de nos produits. Nous exigeons de nos fournisseurs de viande fraîche* qu'ils respectent les critères (de traçabilité) de Belplume, Certus et Belbeef. Nous demandons à tous nos fournisseurs d'instaurer des systèmes d'information. Grâce à ceux-ci, nous sommes plus aptes à garantir le bien-être animal. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils établissent les **procédures** nécessaires à cet effet. Sur notre demande, ils doivent (pouvoir) livrer toute information pertinente — également en ce qui concerne le bien-être animal — à ALDI.
- | Nous demandons à tous nos producteurs de denrées alimentaires, notamment aussi d'aliments contenant des matières premières animales, d'obtenir un **certificat IFS**. Ce référentiel contient des critères stricts en ce qui concerne la traçabilité de produits et de matières premières.
- | Pour le poisson, les fruits de mer et les produits contenant du poisson ou des fruits de mer — issus aussi bien de la pêche sauvage que de l'aquaculture — nous offrons des informations à travers **l'étiquetage** sur notre emballage produit. Si possible, nous mentionnons également la date de pêche ou de récolte, le navire de pêche, la sous-zone de pêche, le port d'escale et la méthode d'aquaculture outre les mentions légales exigées.
- | Nous fournissons des **informations simples et claires** concernant nos produits (par exemple un label de qualité ou un logo). L'information que nous diffusons à travers notre publicité et dans nos magasins est également simple et claire, ce qui permet aux clients de bien s'orienter.
- | Notre viande de bœuf, de porc et de poulet fraîche* est **100% belge** : de la naissance en passant par l'élevage jusqu'à l'abattage.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- | En 2017, nous introduirons le **ATC** (code de transparence ALDI) sur nos emballages. Les produits animaliers seront pourvus du code ATC sur leur emballage en plusieurs phases. Grâce à ce code ATC, nous informons nos clients de l'origine de nos produits. La plateforme ATC sera mise à disposition sur notre site web.
- | A partir de 2017, nous ne vendrons plus de **viande de cheval** provenant d'Amérique latine / nous vendrons de la viande de cheval provenant uniquement **de l'U.E.**

Contrôles et audits

Nous faisons des promesses à nos clients sur le plan de la qualité et de la responsabilité. Grâce aux contrôles et aux audits effectués chez nos fournisseurs, nous pouvons tenir nos promesses. Ci-dessous, vous trouverez une description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- | Nous obligeons nos fournisseurs de fixer par écrit les **contrôles** relatifs au respect des normes légales, industrielles et des exigences spécifiques d'ALDI. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils puissent démontrer que ces contrôles soient régulièrement effectués.
- | Nous procédons à des **audits** par échantillonnage — aussi de manière inopinée — afin de contrôler les documents de contrôle existants ainsi que le respect des normes légales, industrielles et des exigences spécifiques d'ALDI. Au besoin, nous confions ces audits à des experts externes.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- | Nous allons **augmenter le nombre de contrôles et d'audits** liés au respect des systèmes de certification et de nos propres standards qui vont au-delà du niveau de bien-être animal exigé par la loi.

Contribution active au bien-être animal

En ce qui concerne notre engagement pour le bien-être animal, nous aspirons à dépasser le niveau de bien-être animal exigé par la loi. Ce faisant, nous tenons compte de ce qui est possible économiquement et scientifiquement. Ci-dessous, vous trouverez la description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- | Nous collaborons avec d'autres **parties prenantes** afin de rendre notre assortiment plus durable et d'attirer l'attention sur le bien-être animal.
- | Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils participent de façon proactive au développement et à la rédaction de normes industrielles et qu'ils s'impliquent dans les **initiatives et réseaux** pour l'amélioration du bien-être animal.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- | Nous allons suivre l'existence d'initiatives et de réseaux pertinents à l'amélioration du bien-être animal en Belgique et augmenter notre **participation active** à de telles initiatives et de tels réseaux.
- | Nous allons **élargir notre collaboration avec d'autres parties prenantes** afin de pouvoir réaliser ensemble des améliorations en matière de bien-être animal en ce qui concerne les problèmes fréquents en la matière (par exemple, des problèmes tels que le bien-être des chevaux destinés à la consommation de viande, la castration chirurgicale de verrats, l'utilisation d'antibiotiques, etc.)

Dialogue proactif

Nous entrons en dialogue avec les parties intéressées de façon proactive et transparente et sommes un partenaire fiable pour nos clients. Ci-dessous, vous trouverez la description de notre politique actuelle et de nos objectifs.

- | Nous menons des **entretiens ouverts et constructifs** avec les organisations de protection d'animaux, les fournisseurs et les parties prenantes.
- | Nous sommes en dialogue direct avec les autres pays du **groupe commercial international ALDI Nord** et échangeons des informations concernant les aspects du bien-être animal avec eux (traitement de thèmes importants, échange de bonnes pratiques, etc.).
- | Nous avons **formé nos acheteurs** au sujet de l'importance du bien-être animal, de notre engagement à cet égard et des conséquences qui en découlent pour l'achat de nos produits.

Dans ce cadre, nos objectifs sont les suivants :

- | Nous engagerons un **dialogue structuré** avec les organisations de protection d'animaux, les fournisseurs et avec d'autres parties intéressées, afin de pouvoir discuter des développements sur le plan du bien-être animal. Sur base de ces conclusions, nous évaluerons notre politique et nos objectifs de façon annuelle et les réévaluerons si nécessaire.
- | Nous allons **régulièrement informer nos collaborateurs** à propos de l'importance du bien-être animal et de notre engagement à ce sujet. Nous allons **planifier une formation annuelle pour nos acheteurs** au sujet du bien-être animal, de notre engagement à cet égard et des conséquences qui en découlent pour l'achat de nos produits.
- | Nous allons **attirer l'attention de nos clients sur le thème du bien-être animal** (p.ex. au moyen de labels de qualité et de certificats) en indiquant notre engagement en matière de bien-être animal sur nos produits, sur notre site web, dans nos magasins et dans notre publicité (au moyen de notre dépliant hebdomadaire, entre autres).